



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

transport de marchandises

Question écrite n° 9464

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat aux transports et à la mer sur les difficultés des entreprises françaises de transport routier de marchandises. L'écart de compétitivité entre nos entreprises et nos concurrents européens se creuse tous les jours. Nos marchés intérieurs sont attaqués par des entreprises étrangères moins chères et plus souples. Une harmonisation au niveau communautaire de la réglementation technique, juridique, fiscale et sociale permettrait de soutenir les entreprises françaises. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser les intentions du Gouvernement en ce sens.

Texte de la réponse

L'amélioration de la compétitivité des entreprises françaises dans le domaine du transport routier de marchandises implique, bien sûr, que la libéralisation du marché européen s'accompagne de progrès concomitants en matière d'harmonisation sociale et fiscale. Le Gouvernement est particulièrement attentif à la poursuite de l'harmonisation sociale et fiscale dans ce secteur. Il veille ainsi particulièrement à ce que les textes sur la formation des conducteurs et la modification du règlement (CEE) 3820/85 sur le temps de conduite et de repos aboutissent. S'agissant par ailleurs du gazole professionnel, le Gouvernement a soutenu et obtenu une prorogation du dispositif de remboursement partiel de la TIPP au conseil européen des ministres de l'économie et des finances les 19 et 20 mars 2003. Le remboursement partiel de la TIPP sera donc maintenu en 2003 et 2004 sur le gazole distribué en France et consommé par les poids lourds de 7,5 tonnes et plus. En outre, le Gouvernement appuie la proposition de la Commission européenne visant à présenter dans le cadre du Livre blanc relatif à la politique européenne des transports à l'horizon 2010, une proposition de directive tendant à fixer un taux d'accise unique applicable aux carburants professionnels. Enfin, le Gouvernement soutient la proposition de directive restructurant le cadre communautaire de taxation des produits énergétiques, qui est en cours de discussion. Celle-ci prévoit le relèvement des taux minimaux de taxation du gazole, ce qui aurait également pour conséquence d'atténuer la concurrence fiscale des Etats à faible taux de taxation.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9464

Rubrique : Transports routiers

Ministère interrogé : transports et mer

Ministère attributaire : transports et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 décembre 2002, page 5137

Réponse publiée le : 28 avril 2003, page 3379